

Longueur parcours
► 2^{ème} catégorie : 2,5 Km
& 22,35 ha



**AAPPMA «Les Marais Communaux»
de PIERREPONT**
Actualisation : Saison 2025

Domaine privé / Réciproitaire

Légende cartographie

-  Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole
-  Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »
-  Linéaire classé en « No-Kill »
-  Linéaire réservé (pêche interdite)
-  Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
-  Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code
Cartographie interactive
des parcours de pêche

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

